

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE
N° 91.00.524.001.0 DU 22 AVRIL 1991

Séparateur de gaz combiné avec pompe MOUVEX modèle DMX HUILE pour ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971, MODIFIEE RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 71/319/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 RELATIVE AUX COMPTEURS DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LA DIRECTIVE 77/313/C.E.E. DU 5 AVRIL 1977, MODIFIEE RELATIVE AUX ENSEMBLES DE MESURAGE DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973, MODIFIE, PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA C.E.E. RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA C.E.E. AU CONTROLE DES COMPTEURS DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

FABRICANT

MOUVEX, 41, rue Jules Ferry, BP 97, 94103 St Maur des Fossés Cedex.

OBJET

Le présent certificat complète le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 89.0.05.462.1.3 du 19 juillet 1989 (1).

CARACTERISTIQUES

Le séparateur de gaz combiné avec pompe MOUVEX, modèle DMX HUILE, diffère du modèle DMX approuvé par le certificat précité par les débits maximaux, la pression minimale de fonctionnement et les liquides mesurés. La pression maximale de fonctionnement n'est pas modifiée.

Ces caractéristiques sont résumées dans le tableau ci-dessous :

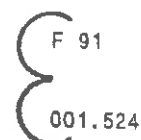
Pompe associée	CC8.32	CC8.50
Débit maximal (m ³ /h)	24	36
Pression maximale de fonctionnement (bar)	10	10
Pression minimale de fonctionnement (bar)	3,5	3,5
Liquides mesurés	huiles et lubrifiants de viscosité inférieure ou égale à 1 200 mPa.s	

La logique pneumatique intégrée au séparateur de gaz MOUVEX, modèle DMX HUILE, peut être réalisée selon la variante "MF" décrite dans le certificat n° 89.0.05.462.1.3 du 19 juillet 1989 (1), lorsque l'ensemble de mesurage comporte une vanne à deux voies de sortie permettant des livraisons directes sans passer par le compteur.

Le séparateur de gaz MOUVEX, modèle DMX HUILE, est approuvé conformément au point 1.6.2.1.4 de la directive 77/313/C.E.E. du 5 avril 1977 et au point 10.5 de l'arrêté du 19 juin 1978 pris en application du décret n° 73-791 du 4 août 1973.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle est :



(1) Revue de Métrologie, août 1989, page 1001.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie et à la direction régionale de l'industrie et de la recherche d'Ile-de-France.

VALIDITE

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE

Les conditions de scellement et les conditions particulières d'installation sont identiques à celles fixées par le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 89.0.05.462.1.3 (1).

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :
PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR GENERAL
DE L'INDUSTRIE :

L'INGENIEUR GENERAL DES MINES,
M. GERENTE
